



Lycée français
international
d'Alicante
Pierre Deschamps



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



Règlement financier

(Annexe du règlement intérieur)

Lycée Français international d'Alicante Pierre Deschamps

Année scolaire 2024-2025

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 | www.lfalicante.org

Sus datos personales serán usados para nuestra relación y poder prestarle nuestros servicios. Asimismo, podrán tener conocimiento de los mismos aquellas entidades que lo necesiten para la misma finalidad. Conservaremos sus datos durante nuestra relación. En cualquier momento puede dirigirse a nosotros para solicitar cualquiera de sus derechos junto con una fotocopia de su DNI. En caso de que entienda que sus derechos han sido desatendidos, puede formular una reclamación en la Agencia Española de Protección de Datos (www.agpd.es). Para más información al respecto, visite nuestra web.



Lycée français
international
d'Alicante
Pierre Deschamps



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



Sommaire

Préambule	p 3
1. Inscription – réinscription	p 3
2. Droits facturés – nature, périodicité et calcul	p 4
2.1. Description des droits facturés	
2.2. Droits de scolarité et périodicité de la facturation	
2.3. Droits de demi-pension	
2.4. Examens	
2.5. Garderie et services annexes	
2.6. Transport scolaire	
2.7. Activités périscolaires	
2.8. Prise en charge par une entreprise ou un autre tiers	
2.9. Matériel scolaire	
3. Mode de paiement – retard dans les paiements	p 7
3.1. Les moyens de paiement proposés par l'établissement	
3.2. Les échéances de paiement	
3.3. Les impayés	
4. Remises et réductions	p 8
4.1. Arrivée ou départ en cours d'année	
4.2. Abattement pour famille nombreuse	
4.3. Autres	
5. Information concernant les Bourses	p 9
5.1. Les bourses scolaires	
5.2. Application des bourses par l'Etablissement	
6. Caisse de Solidarité	p 10

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 | www.lfalicante.org

Sus datos personales serán usados para nuestra relación y poder prestarle nuestros servicios. Asimismo, podrán tener conocimiento de los mismos aquellas entidades que lo necesiten para la misma finalidad. Conservaremos sus datos durante nuestra relación. En cualquier momento puede dirigirse a nosotros para solicitar cualquiera de sus derechos junto con una fotocopia de su DNI. En caso de que entienda que sus derechos han sido desatendidos, puede formular una reclamación en la Agencia Española de Protección de Datos (www.ogpd.es). Para más información al respecto, visite nuestra web.



Lycée français
international
d'Alicante
Pierre Deschamps



aeefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



Préambule

Ce Règlement Financier a pour finalité de communiquer aux familles les dispositions financières prévues pour l'année scolaire en cours telles que les inscriptions, les réinscriptions, les frais de scolarité, les échéances de paiements et les pénalités en cas de retard ou d'absence de paiements.

Ce Règlement Financier fait partie intégrante du règlement du Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps (LFIA) qui fournira aux familles les services éducatifs et, le cas échéant, les services annexes demandés par les familles, comme la cantine, la garderie, etc...

Le Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps est un établissement d'enseignement privé payant. Les tarifs et les prix sont publiés sur la page web du lycée. Ils sont également disponibles auprès du service administratif. Par conséquent, l'inscription et la scolarité des élèves au Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps sont sujettes, sans aucune réserve, aux règles suivantes :

1. Inscription – réinscription

Des **droits de première inscription** sont demandés à l'entrée de l'élève au Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps. Ils sont fixes quel que soit la date d'arrivée.

Les parents ou tuteurs légaux de l'enfant qui s'inscrit devront déposer sur la plateforme en ligne, les documents selon la procédure publiée sur la plateforme EDUKA.

La demande d'inscription (ou réinscription) et sa validation ne seront définitives que lorsque le service financier aura reçu le paiement des frais d'inscription (ou réinscription). Aucun élève ne sera admis en cours si le dossier n'est pas complet et les frais d'inscription payés.

En dehors des cas énumérés ci-dessous, toutes les familles doivent s'acquitter des droits d'inscription, y compris les boursiers français. A la réception de la notification d'attribution de bourses et au titre des droits d'inscription, l'établissement procèdera à leur remboursement.

Le paiement des droits de première inscription ou de réinscription vaut acceptation du présent règlement financier. Ils ne sont pas remboursables.

Un élève qui aurait fréquenté le Lycée français international d'Alicante - Pierre Deschamps et qui y revient après moins d'une année scolaire, devra s'acquitter des droits de réinscription. Passé ce délai, les droits d'inscription seront appliqués.

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 | www.lfalicante.org

Sus datos personales serán usados para nuestra relación y poder prestarle nuestros servicios. Asimismo, podrán tener conocimiento de los mismos aquellos entidades que lo necesitan para la misma finalidad. Conservaremos sus datos durante nuestra relación. En cualquier momento puede dirigirse a nosotros para solicitar cualquiera de sus derechos junto con una fotocopia de su DNI. En caso de que entienda que sus derechos han sido desatendidos, puede formular una reclamación en la Agencia Española de Protección de Datos (www.agpd.es). Para más información al respecto, visite nuestra web.



Lycée français
international
d'Alicante
Pierre Deschamps



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



2. Droits facturés – nature, périodicité et calcul

2.1. Description des droits facturés

Les parents sont solidairement responsables des paiements des droits dus à l'établissement (sauf avis contraire du juge et sur présentation d'une décision).

Les droits facturés par l'établissement sont les suivants :

- Les droits de scolarité,
- Les droits d'examen,
- La restauration scolaire
- La garderie
- D'autres frais annexes peuvent être facturés comme : la location de casiers, les livres numériques, les voyages scolaires, les badges...

Les tarifs sont présentés en annexe de ce document et disponibles sur le site de l'établissement.

Le calendrier des échéances de paiement ainsi que les tarifs sont révisés annuellement par le Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps et sont publiés sur le site web ou consultation en Annexe I.

2.2. Droits de scolarité et périodicité de la facturation

Les droits de scolarité sont annuels. À ce titre, ils sont dus au premier jour de la rentrée des classes en septembre.

Dans un souci pratique, le paiement se divise en en **dix** périodes (sauf cas exceptionnel du paiement annuel).

Les familles dont l'enfant intègre ou quitte définitivement le Lycée français international d'Alicante dans le courant de l'année scolaire doivent payer le mois d'intégration ou d'abandon, ce mois étant dû dans sa totalité.

Les droits annexes interviennent lors de la prestation de service et sont ajoutés à la période correspondante.

Pour le calcul des factures en cas d'arrivée ou départ définitif en cours de trimestre, voir au *chapitre 4 - Remises et réductions*.

A noter que dans le cas de mobilités internationales **individuelles** (non pilotées par l'établissement), afin de garantir la place de l'élève au sein du Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps, les familles devront **continuer à verser 50%** des frais de scolarité pendant la période d'absence de l'élève.

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 | www.lfalicante.org

Sus datos personales serán usados para nuestra relación y poder prestarle nuestros servicios. Asimismo, podrán tener conocimiento de los mismos aquellas entidades que lo necesiten para la misma finalidad. Conservaremos sus datos durante nuestra relación. En cualquier momento puede dirigirse a nosotros para solicitar cualquiera de sus derechos junto con una fotocopia de su DNI. En caso de que entienda que sus derechos han sido desatendidos, puede formular una reclamación en la Agencia Española de Protección de Datos (www.agpd.es). Para más información al respecto, visite nuestra web.



Lycée français
international
d'Alicante
Pierre Deschamps



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



2.3. Droits de demi-pension :

Les élèves souhaitant déjeuner au restaurant scolaire du Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps, doivent s'inscrire au moment de la saisie en ligne via l'application EDUKA.

Le service de demi-pension s'établit par période et est forfaitaire même si le service n'est pas utilisé tous les jours. **La facturation de la demi-pension est forfaitaire** : le paiement est mensuel.

Les changements de régime de demi-pension (DP 4 jours, DP 5 jours, EXT-SURV, EXT) sont autorisés de manière bimestrielle le 1^{er} novembre, le 1^{er} janvier, le 1^{er} mars et le 1^{er} mai de l'année scolaire en adressant une demande aux secrétariats concernés.

Le régime choisi l'est pour le bimestre entier.

Une remise partielle pourra être accordée pour les frais de demi-pension en cas d'absence supérieure à un mois dans un même bimestre (vacances scolaires exclues) ou justifiée pour une raison majeure dont la direction du lycée reste seule juge.

Les élèves de 1^{ère} et de terminales qui en font la demande, auprès de la vie scolaire **avant le 15 mai**, pourront, par exception, être exonérés des frais de demi-pension relatifs au mois de juin.

2.4. Examens :

L'inscription à certains examens, diplôme national du brevet, épreuves anticipées en 1^{ère} et évaluations finales du baccalauréat en Terminale, entraîne le paiement de frais auprès de l'Etat français.

Le montant dû pour chaque examen est fixé annuellement par l'établissement mutualisateur organisant ces examens. Les familles seront facturées au deuxième semestre en fonction de la date de publication des tarifs.

La prise en charge d'une certification de langues en anglais (Cambridge/Linguaskill), en français (DELFD/DALF) et en espagnol (DELE) est incluse dans la scolarité de l'élève.

Le passage de certifications supplémentaires donne lieu à facturation spécifique.

Les frais d'inscription aux examens ne sont pas remboursables.

2.5 Garderie et services annexes

Un service de garderie est proposé aux élèves et aux familles du Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps. La garderie, tout comme les services annexes sont optionnels et payants.

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 | www.lfalicante.org

Sus datos personales serán usados para nuestra relación y poder prestarle nuestros servicios. Asimismo, podrán tener conocimiento de los mismos aquellas entidades que lo necesiten para la misma finalidad. Conservaremos sus datos durante nuestra relación. En cualquier momento puede dirigirse a nosotros para solicitar cualquiera de sus derechos junto con una fotocopia de su DNI. En caso de que entienda que sus derechos han sido desatendidos, puede formular una reclamación en la Agencia Española de Protección de Datos (www.ogpd.es). Para más información al respecto, visite nuestra web.



Lycée français
International
d'Alicante
Pierre Deschamps



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



Les frais de garderie seront payés mensuellement et ne sont pas remboursables. L'inscription est modifiable après demande auprès des secrétariats concernés avant le début du mois en question. Une fois le mois commencé, aucun changement ne sera accepté.

Si un élève est déposé en garderie (retard des parents par exemple), la famille devra s'acquitter du paiement de garderie exceptionnelle.

Les frais de casiers seront payés par un prélèvement unique au 1er semestre de l'année scolaire.

Les frais de voyages scolaires (avec nuitées) sont à la charge des familles et sont prélevés selon les modalités prévues dans la charte des voyages rédigée en juin 2023.

Les supports documentaires (livres, cd, revues, etc.) prêtés par le CDI ou BCD et non rendus dans le délai fixé par le service seront à la charge des familles et prélevés après information aux familles, au coût réel du matériel.

2.6. Transport scolaire :

Le transport scolaire est géré par une association de parents, extérieure à l'établissement.

2.7. Activités périscolaires :

Les activités périscolaires sont confiées par le Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps à la société MUNDOSPORT (convention). Cette dernière assure l'organisation des activités et se charge de recevoir le paiement des familles.

Une information détaillée sur les activités mises en place est fournie aux familles au début de chaque année scolaire.

2.8. Prise en charge par une entreprise ou un autre tiers :

Attention ! En principe, l'établissement ne peut pas facturer aux entreprises. De façon exceptionnelle, les factures pourront être adressées à des tiers après la signature entre les différentes parties, des formulaires que le secrétariat d'intendance fournira aux intéressés.

2.9. Matériel scolaire :

Pour tous les élèves du lycée, les manuels scolaires sont à la charge des familles. L'établissement procure les fournitures scolaires aux classes du primaire et les remet aux élèves. Les manuels scolaires ne peuvent en aucun cas être considérés comme des fournitures scolaires.

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 | www.lfalicante.org

Sus datos personales serán usados para nuestra relación y poder prestarle nuestros servicios. Asimismo, podrán tener conocimiento de los mismos aquellas entidades que lo necesiten para la misma finalidad. Conservaremos sus datos durante nuestra relación. En cualquier momento puede dirigirse a nosotros para solicitar cualquiera de sus derechos junto con una fotocopia de su DNI. En caso de que entienda que sus derechos han sido desatendidos, puede formular una reclamación en la Agencia Española de Protección de Datos (www.agpd.es). Para más información al respecto, visite nuestra web.



Lycée français
international
d'Alicante
Pierre Deschamps



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



3. Mode de paiement – retard dans les paiements

3.1. Les moyens de paiement proposés par l'établissement

Le paiement des frais s'effectue **obligatoirement par prélèvement automatique**. Les familles doivent donc **impérativement** fournir les coordonnées bancaires. Dans le cas contraire, l'établissement se réserve le droit d'appliquer des frais supplémentaires de 30€ au titre de la gestion.

Sur demande, et après acceptation expresse du Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps, il est possible de demander de payer les frais de scolarité en une seule fois, par virement bancaire.

L'avis de paiement mensuel ne sera pas envoyé à la famille mais mis à disposition du responsable ayant la qualité de payeur sur le portail Eduka :

<http://mlfespagne.eduka.school/>

Toute demande de changement de numéro de compte ou toute autre situation ayant des conséquences sur le paiement de la scolarité devra être obligatoirement communiquée au service financier.

3.2. Les échéances de paiement

Rappel : les droits annuels de scolarité sont dus au premier jour de l'année scolaire, en septembre.

Calendrier indicatif des prélèvements mensuels :

De septembre à juin : entre le 1er et le 10 du mois en cours

3.3. Les impayés

L'accès au service d'enseignement est subordonné au règlement des frais dus à l'établissement au titre des droits d'inscription, frais de scolarité, droits d'examens, etc.

Aucune somme ne pourra être affectée pour payer les droits d'inscription, voyages scolaires ou autres prestations annexes, alors que des sommes restent dues à l'établissement.

En cas de rejet du prélèvement bancaire, le lycée enverra un avis d'impayé par courriel et **les frais seront majorés de 30€ (trente euros)**. La dette devra alors être payée par carte bancaire ou par virement à la date indiquée.

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 | www.lfalicante.org

Sus datos personales serán usados para nuestra relación y poder prestarle nuestros servicios. Asimismo, podrán tener conocimiento de los mismos aquellas entidades que lo necesiten para la misma finalidad. Conservaremos sus datos durante nuestra relación. En cualquier momento puede dirigirse a nosotros para solicitar cualquiera de sus derechos junto con una fotocopia de su DNI. En caso de que entienda que sus derechos han sido desatendidos, puede formular una reclamación en la Agencia Española de Protección de Datos (www.agpd.es). Para más información al respecto, visite nuestra web.



Lycée français
international
d'Alicante
Pierre Deschamps



aeefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



Passé ce délai, l'établissement procède à un recouvrement amiable par courrier, fixant un terme au-delà duquel un recouvrement contentieux sera engagé par l'intermédiaire d'un avocat et dont les frais pourront être répercutés auprès des familles concernées.

L'absence de régularisation avant la fin du trimestre peut entraîner une exclusion temporaire de l'élève.

De même, la réinscription de chaque élève (et, le cas échéant, de ses frères et sœurs) n'est validée que si la totalité des sommes dues par la famille est réglée au plus tard à la fin de l'année scolaire. L'établissement se réserve la possibilité d'exiger des avances sur frais aux familles qui n'auront pas acquitté les sommes dues aux échéances prévues au cours de l'année scolaire précédente.

4. Remises et réductions

4.1. Arrivée ou départ en cours d'année

- Les frais de scolarité s'entendent comme des forfaits annuels.
- Dans le cas d'une arrivée ou d'un départ définitif de l'établissement en cours d'année, les frais de scolarité et de demi-pension seront calculés au mois (tout mois commencé est dû).
- Pour une nouvelle inscription : elle ne pourra être définitive que si l'enfant est effectivement présent à la rentrée de septembre de l'année scolaire. Ensuite, l'inscription ne sera possible qu'en fonction des places disponibles dans l'établissement.

4.2. Abattement pour famille nombreuse

La présence simultanée dans l'établissement de frères et sœurs ouvre droit aux remises suivantes sur les frais de scolarité :

Le responsable ayant la qualité de payeur qui a la charge des frais de scolarité de trois enfants ou plus de la même unité familiale (livret de famille) bénéficie des abattements suivants :

- 30% de réduction sur les frais de scolarité pour le troisième enfant (applicable sur le plus jeune enfant)
- 50% de réduction sur les frais de scolarité pour le quatrième enfant et les suivants (applicable sur le plus jeune enfant).

Pour appliquer comme il se doit les réductions précédemment citées, chaque élève inscrit dans l'établissement sera pris en compte une seule fois, indépendamment de l'état civil de ses parents, le même enfant ne pouvant donc pas être pris en compte pour deux familles.

En cas de désaccord entre les parents sur le rattachement des enfants à la fratrie, la réduction accordée sera partagée en deux de manière équitable entre chaque famille.

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 | www.lfalicante.org

Sus datos personales serán usados para nuestra relación y poder prestarle nuestros servicios. Asimismo, podrán tener conocimiento de los mismos aquellos entidades que lo necesiten para la misma finalidad. Conservaremos sus datos durante nuestra relación. En cualquier momento puede dirigirse a nosotros para solicitar cualquiera de sus derechos junto con una fotocopia de su DNI. En caso de que entienda que sus derechos han sido desatendidos, puede formular una reclamación en la Agencia Española de Protección de Datos (www.ogpd.es). Para más información al respecto, visite nuestra web.

De même, les frères et sœurs s'inscrivant au lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps et qui ont déjà un aîné inscrit et présent au lycée l'année précédente, paieront le tarif correspondant à la réinscription, et non à celui de l'inscription.

4.3. Autres

En cas d'accident, maladie grave ou événements familiaux graves qui compromettent la scolarisation de l'élève, les familles peuvent demander une réduction par écrit. Uniquement dans ce cas et en fonction des justificatifs produits par la famille, la direction du lycée pourra décider si une réduction est accordée.

5. Information concernant les Bourses

5.1. Les bourses scolaires

Les élèves de nationalité française immatriculés au Consulat de France à Madrid peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de bourses scolaires. La section consulaire, via son site internet : il diffuse toutes les informations relatives aux conditions d'attribution, calendriers de dépôt des dossiers, démarches à effectuer, et met à la disposition des familles les formulaires et autres informations nécessaires pour la constitution de leur dossier.

Le Consulat instruit les dossiers de demande de bourse.

Les bourses peuvent couvrir, dans leur totalité ou partiellement, les frais facturés par l'établissement au titre de la scolarité et des droits de première inscription. Par ailleurs, les familles peuvent bénéficier d'une bourse pour l'achat des manuels et fournitures scolaires (entretien), pour le transport et pour les frais de demi-pension engagés auprès du prestataire de restauration.

- Application des bourses scolaires sur frais de scolarité, de demi-pension et de droits de première inscription et de réinscription :
la facture mensuelle tient compte des montants attribués à chaque enfant pour la période concernée.
- Fonctionnement du reversement des bourses scolaires au titre de l'entretien (manuels et fournitures scolaires) :
cette aide fait l'objet de versements directs par virement sur le compte du demandeur de bourse concerné. Les versements relatifs à la 1^{ère} Commission ont lieu avant les congés de Noël et ceux relatifs à la 2^{ème} Commission et aux dossiers traités en hors Commission ont lieu avant la fin du 3^{ème} trimestre scolaire.

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 | www.lfalicante.org

Sus datos personales serán usados para nuestra relación y poder prestarle nuestros servicios. Asimismo, podrán tener conocimiento de los mismos aquellas entidades que lo necesiten para la misma finalidad. Conservaremos sus datos durante nuestra relación. En cualquier momento puede dirigirse a nosotros para solicitar cualquiera de sus derechos junto con una fotocopia de su DNI. En caso de que entienda que sus derechos han sido desatendidos, puede formular una reclamación en la Agencia Española de Protección de Datos (www.ogpd.es). Para más información al respecto, visite nuestra web.



Lycée français
international
d'Alicante
Pierre Deschamps



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



Dans tous les cas, les familles attributaires de bourses doivent fournir à l'établissement des coordonnées bancaires au nom du demandeur de la bourse.

5.2. Application des bourses par le Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps

Le Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps agissant en tant qu'intermédiaire financier, ne peut appliquer une bourse qu'après réception de la notification officielle du Consulat. Ces notifications ont lieu deux fois par an, à savoir dans le courant de l'été pour les demandes de bourses et de prises en charge présentées au mois de janvier de cette même année (« Premier Conseil consulaire de bourses » ou CCB1) et pendant la période des congés de Noël pour les demandes tardives, les demandes de révision et les demandes de prise en charge des élèves nouvellement entrés au Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps.

Dans le cas d'une bourse obtenue en 1er Conseil, la facture du premier trimestre reflètera l'application des aides citées ci-dessus.

Dans le cas d'une bourse obtenue en 2ème Conseil, l'établissement est tenu de facturer les frais du premier trimestre dans leur intégralité et ne procédera à la régularisation à titre rétroactif des factures émises qu'après réception de la notification officielle de l'attribution, de la variation (à la hausse ou à la baisse) de la bourse.

6. Caisse de Solidarité

La Caisse de Solidarité a pour vocation de venir en aide aux familles traversant une gêne ponctuelle lors de l'organisation d'un voyage scolaire. Elle s'adresse à tous les parents du lycée sans distinction. Les demandes sont présentées à titre individuel auprès de l'Intendance. Elles sont ensuite examinées en commission.


Le Proviseur
Michel VILLEGAS

Benoit CHEMINAL, DRAFIN et par délégation,

Le Directeur Administratif et financier,


Samuel BROUARD

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 | www.lfalicante.org

Sus datos personales serán usados para nuestra relación y poder prestarle nuestros servicios. Asimismo, podrán tener conocimiento de los mismos aquellos entidades que lo necesiten para la misma finalidad. Conservaremos sus datos durante nuestra relación. En cualquier momento puede dirigirse a nosotros para solicitar cualquiera de sus derechos junto con una fotocopia de su DNI. En caso de que entienda que sus derechos han sido desatendidos, puede formular una reclamación en la Agencia Española de Protección de Datos (www.agpd.es). Para más información al respecto, visite nuestra web.



Lycée français
international
d'Allcanto
Piorro Doschamps

Tarifs 2024-2025

ANNEXE N° 1

SCOLARITE

- 6 060 € en Maternelle
- 6 060 € en Élémentaire
- 6 800 € au Collège
- 7 310 € au Lycée

INSCRIPTIONS

- 330 € pour la réinscription
- 650 € pour l'inscription en maternelle
- 1 045 € pour l'inscription à partir du CP

CANTINE

- 1 280 € pour 4 jours
- 1 430 € pour 5 jours
- 150 € pour les externes surveillés

GARDERIE

- 150 € pour la garderie du matin
(7h30-8h primaire - 7h30-8h20 maternelle)
- 350 € pour la garderie du soir
(15h30-17h ou 17h-18h)
- 180 € pour la garderie 1 jour /semaine
(15h30-17h ou 17h-18h)
- 10 € pour la garderie exceptionnelle
(15h30-17h ou 17h-18h)

AUTRES

- 30 € pour un casier
- 10 € pour un ticket repas unitaire